

Cadre d'utilisation:

De leur définition à leur mise en œuvre, les résultats de ces travaux trouvent leur utilisation à différents moments des politiques et actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques en ce qu'ils permettent :

- d'intégrer le contexte spatial, social et culturel de certaines des questions et problématiques qu'elles se donnent pour objet (pollution, actions de restauration...);
- fixer des objectifs à atteindre en termes de sensibilisation, association, participation de telle ou telle catégorie de la population concernée;
- d'expliciter les phénomènes sociaux et spatiaux auxquels elles sont confrontées et doivent faire face.

Références:

BEAUCHÊNE S (2009), *Observation sociale du fleuve – Culture de l'eau et du cours d'eau, rapport de synthèse, Maison du fleuve Rhône.*

COTTET M. (thèse en cours), *Etude des perceptions des paysages des îles du Rhône, Université Lyon 3, co-direction Hervé Piégay, Anne Honegger. Soutenance prévue, déc. 2009.*

COTTET M., HONEGGER A., PIEGAY H. (2008), « Comprendre la perception sociale des paysages de bras morts : un préalable aux projets de restauration écologique », soumis, *Noroi*.

HILBERT N., 2008, *Gestion des milieux remarquables et adhésion du public, mémoire « Ingénierie de l'espace rural », Université Lyon 3, (sous la direction d'Anne Honegger), 2 tomes.*

HONEGGER A. VINCENT A. (ss la dir.), *L'Observation Sociale du Fleuve – Actualités et perspectives, Séminaire d'échanges de la ZABR maison du fleuve Rhône, Givors, 20 mars 2008 . CF : www.graie.org/zabr/index.htm*

TALASKA N., 2008, *Conceptions actuelles de l'eau et des espaces aquatiques dans le bassin versant du Gier. Eléments pour une identification des enjeux territoriaux des modes de gestion de l'eau, mémoire de Master « Connaissance et gestion des milieux aquatiques continentaux », Université Lyon 2, (sous la direction d'Anne Honegger), 93 p.*

Observation sociale du fleuve – Programme 2008 : culture de l'eau et du cours d'eau**Résumé :**

Est-ce que l'eau constitue aujourd'hui le « bien commun » indissociable de la notion de patrimoine à laquelle la loi française (1992) puis la DCE (2000) la réfère ? À cette question, le programme Observation sociale du fleuve 2008 tente de répondre en explorant, de façon pluridisciplinaire, différentes facettes de l'interaction société/cours d'eau au travers d'un concept anthropologique renvoyant à la notion de bien commun : la culture.

Contexte :

Les enjeux autour de la ressource en eau sont aujourd'hui exacerbés dans un contexte d'incertitude lié au changement climatique. Sont ainsi réactivées des valeurs telles que le partage, la solidarité. Or, l'affirmation de l'eau comme bien commun, se heurte aux pratiques, représentations, nées d'une forme de dématérialisation produite par la technicisation des siècles précédents. L'eau se serait transformée en une « abstraction », alors même qu'elle touche de multiples aspects de la vie quotidienne des sociétés.

Les études d'opinion montrent que le grand public est sensibilisé aux questions relatives à l'eau, mais considère que leur gestion relève de la responsabilité collective plutôt que de sa capacité individuelle d'action. Il semblerait donc que nous ne sommes pas dans une perspective de « bien commun », engageant la responsabilité de chacun et de tous dans sa gestion. Ce qui confirmerait qu'il n'y a pas, ou plus, de « culture de l'eau » au sens d'un rapport à une ressource naturelle situant chaque usage individuel au sein d'un ensemble composé de toutes les pratiques et usages, chacun étant la condition de l'autre et des autres.

Partage, économie, gestion... ont pu être autrefois des principes organisant le rapport des collectifs humains à l'eau. Avec sa dématérialisation, dominant des rapports individualisés, renvoyant à des pratiques de consommation sanctionnées notamment par un coût. Il est révélateur que la gestion de l'eau passe aujourd'hui par une ré-inscription dans une perspective collective à travers la construction d'un projet à l'échelle d'un territoire (contrats, schéma...).

De précédentes enquêtes (Beauchêne, 2005), nous montrent combien, du technicien à l'élu, en passant par le citoyen, le rapport à l'eau de chacun est différencié. Dès lors, la seule désignation de l'eau par le biais de la loi en un patrimoine et un bien commun ne pourrait suffire à atteindre un objectif qui pourtant constitue une des conditions de sa ré-inscription au cœur de nos sociétés.

Contacts :

Anne Honegger – UMR 5600 EVS – CNRS Université de Lyon
André Vincent – Maison du fleuve Rhône

Objectifs:

Apprécier la place occupée par l'eau et le cours d'eau au sein de nos sociétés afin de déterminer (I) s'ils constituent un « bien commun » tel que défini par le cadre législatif (loi sur l'eau et DCE), (II) les conditions pour que cette perspective - déterminante pour les politiques publiques en leur faveur - soit atteinte.

Intérêt opérationnel:

Mesurer (I) les effets des actions en faveur de l'eau en termes de sensibilisation aux problématiques et à la gestion de la ressource des populations concernées, (II) la connaissance et la prise en compte des problématiques contemporaines de l'eau par les acteurs des politiques publiques.

Proposer des modalités d'accompagnement des politiques en faveur de l'eau permettant de la constituer en un patrimoine et un bien commun.

Principaux résultats:

Après 20 ans de procédure et alors qu'il devait servir aussi pour les élus de la vallée à requalifier son image, est ce que le contrat de rivière Gier est parvenu à instituer ce cours d'eau en bien commun ?

Ce que l'on observe sur le Gier (Talaska, 2008) semble finalement symptomatique de phénomènes auxquels sont confrontées les politiques de l'eau, lesquels représentent autant d'obstacles à sa construction en un patrimoine et un bien commun.

Les actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques sont perturbées par 4 types principaux de phénomènes :

- **L'effacement** : la succession dans le temps des problèmes associés à l'eau (sécheresse, pollution, inondation....) a pour effet d'effacer le précédent par celui qui vient sur le devant de la scène à l'instant T. Dès lors, l'action publique se voit mise en demeure de répondre immédiatement aux questions que lui pose la société civile et de traduire cela en actes au détriment des autres problématiques. En résulte un sentiment chez les techniciens et les élus de « zapping » au gré des événements rendant parfois difficile le maintien d'une cohérence globale.

- **L'invisibilité** : à l'image des nappes phréatiques ou des portions urbaines de cours d'eau couvertes, certains compartiments des politiques de l'eau sont difficilement matérialisables auprès des populations concernées. La patrimonialisation de l'eau trouve sans doute là une de ses limites, sauf peut-être à recourir aux outils et méthodes élaborés pour la valorisation du « patrimoine immatériel » ?

- **La complexité** : des dispositifs, des procédures, des référentiels législatifs, scientifiques, techniques... mobilisés par les politiques en faveur de l'eau et des milieux aquatiques contribuent au sentiment partagé du technicien au riverain en passant par l'élu d'une complexité depuis l'élaboration jusqu'à la conduite des actions.

- **Une co-présence de conceptions différenciées** insuffisamment prise en compte. Une lecture géographique du bassin conduit à une cartographie de ces conceptions qui oscillent entre recherche du bénéfice écologique et volonté de développement territorial et économique.

Ces phénomènes représentent donc un obstacle réel pour tout ce qui relève notamment des démarches de participation et d'association des populations aux actions mises en œuvre.

Néanmoins, d'autres aspects viennent contrebalancer ces effets de perturbation des politiques de l'eau et de leur mise en œuvre.

Les problématiques de l'eau s'imposent désormais largement dans les politiques publiques. Ainsi, à l'image du SCOT de l'agglomération lyonnaise ce sont, par exemple, les prescriptions contenues dans son Document d'Orientation Générale qui doivent être compatibles avec le SDAGE et le SAGE de l'Est Lyonnais. Tout indique donc qu'ainsi que demandé par la DCE, les politiques en faveur de l'eau deviennent des axes structurants

des politiques d'aménagement territorial. Il s'agit donc là d'un point d'appui permettant à présent d'interroger les éléments renvoyant à une « culture de l'eau » au sens de valeurs, pratiques, règles... partagés par un collectif humain.

- **La transmission de la mémoire** par exemple des inondations au « nouvel arrivant » passe par son inscription au sein de réseaux sociaux locaux (Trögger, 2006). Ceci tendrait à montrer que cet élément de la culture de fleuve que constitue la mémoire des inondations trouve localement les conditions de sa transmission et de sa socialisation.
- **L'éducation à l'environnement**, considérée comme un mode de socialisation du fleuve, constitue un vecteur important dans la transmission d'une culture associée à celui-ci comme à l'eau. Ce postulat a été vérifié dans le cadre des opérations de restauration (Hilbert, 2008). Les résultats d'une enquête sur la perception des paysages de lône confirment aussi le rôle de l'éducation à l'environnement dans la réappropriation sociale de ces milieux (Cottet et al., à paraître).
- **La familiarité avec le milieu aquatique** que représente, par exemple, la pratique d'une activité nautique se révèle être un élément déterminant dans la sensibilité aux problématiques de l'eau (Beauchêne, 2005 et 2008). Il s'agit là d'un contrepoint essentiel à la dématérialisation de la ressource à laquelle sont aujourd'hui confrontées les politiques de l'eau. La pratique la rend visible au sens où elle concrétise ce qui peut avoir été lu ou entendu concernant, par exemple, son cycle.

Dès lors, si la patrimonialisation de l'eau constitue bien un enjeu du point de vue de sa construction en un bien commun comme condition de la réussite et de l'efficacité des politiques publiques la concernant, l'exploration du rapport de notre société à cette ressource sous l'angle de la notion anthropologique de culture nous laisse entrevoir des conditions de réalisation d'une telle perspective.

La socialisation représentant une des conditions essentielles de la transmission d'une culture, nous avons là un point d'entrée pour différents types d'actions relevant de cette logique.

- Dans la perspective de « **rendre visibles** », des opérations telles que La saison du fleuve Rhône et Cap sur le Rhône, ou bien encore le festival des Environnements (Camargue) comme celui de l'Oh (val de Marne), mais aussi les diverses fêtes (du fleuve, du nautisme...) constituent autant d'exemples de manières de placer l'eau, le cours d'eau, au cœur de la cité par le biais de différentes formes d'interventions relevant de l'artistique, de la médiation culturelle ou scientifique, du débat citoyen... (Beauchêne 2008).

- Dans un autre registre, mais qui peut être complémentaire, **favoriser les familiarités avec la ressource** représente également un objectif allant dans le sens de sa socialisation ; toutes les formes et modalités de fréquentation sont ici concernées, depuis les sports et activités nautiques jusqu'aux ballades patrimoniales l'objectif devant être rapporté au fait que de la familiarité peut naître une attention portée à un « objet de nature » qui en se matérialisant acquière une autre valeur aux yeux de celui qui le fréquente.